



Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial. PMF FEM/PNUD Maroc

**Programme COMDEKS - Phase 4 : Développement Communautaire et Gestion des Connaissances pour
l'Initiative Satoyama - Dans le cadre du Fonds Japonais pour la Biodiversité**

Appel à projets de soutien aux SEPLS, paysages terrestres et marins de production socio-écologique

Cet appel à projet est lancé afin d'identifier des projets de terrain pour soutenir les SEPLS, paysages terrestres et marins de production socio-écologique. En s'alignant sur les lignes directrices de cet appel à projets, les organisations qualifiées (associations, organisations de la société civiles, organisations communautaires de bases) sont invitées à développer et à mettre en œuvre des projets avec un impact concret sur la conservation des SEPLS

Il est prévu que les projets de soutien aux « SEPLS » dure entre 15 à 18 mois maximum et disposent d'un budget maximal de 50,000 Dollars Américains. Les propositions seront examinées et approuvées au niveau global par le siège du programme de Microfinancements du FEM et au niveau national par le Comité de Pilotage du Programme (CP) en consultation avec le Groupe de Conseil Technique (GCT).

Date de Diffusion : 18 novembre – 18 décembre 2024, 18h00

Montant de la subvention : 50,000 US\$ maximum

Durée d'exécution : entre 15 à 18 mois maximum

Annexes :

- Annexe 1 : Stratégie COMDEKS et présentation des paysages
- Annexe 2 : Formulaire du projet

I. Contexte

1. Le programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial.

Mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS), le Programme de Microfinancements (PMF) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) fournit aux organisations non gouvernementales et aux organisations communautaires de base (ONG/OCB) dans les pays en développement des subventions pour leur permettre de relever les défis environnementaux mondiaux, tout en répondant aux besoins locaux de développement durable. Depuis sa création en 1992, le PMF FEM a soutenu plus de 20 000 projets communautaires dans les domaines de la conservation de la biodiversité, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, de la prévention de la dégradation des sols, de la protection des eaux internationales et de la réduction de l'impact des produits chimiques.

Créé en 2000, le PMF FEM Maroc a soutenu 229 projets communautaires pour contribuer de manière effective à la création de bénéfices environnementaux globaux et à la préservation de l'environnement mondial, tout en améliorant les moyens de subsistance des populations vulnérables.

Un élément clé de la mise en œuvre du PMF est l'adoption de l'approche paysages terrestres et marins au sein du pays. Cette approche permet de mieux orienter l'octroi de subventions, de promouvoir une programmation stratégique et de regrouper les petits projets de subventions dans le but d'atteindre un plus grand impact et de favoriser les synergies et les opportunités de mise à l'échelle.



2. Le Programme de Développement Communautaire et de Gestion des Connaissances pour l'Initiative Satoyama.

Le Programme de Développement Communautaire et de Gestion des Connaissances pour l'Initiative Satoyama (COMDEKS) a été lancé en 2011 en tant que programme phare de l'Initiative Satoyama. Cette initiative s'inscrit dans un effort mondial visant à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles dans les paysages terrestres et marins en collaboration avec les communautés locales.

Depuis 2011, les phases 1 à 3 de l'Initiative COMDEKS ont été financées par le Fonds Japonais pour la Biodiversité (JBF) à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). L'initiative a été mise en œuvre par le Programme de Microfinancements du PNUD, en partenariat avec le Ministère de l'Environnement du Japon (MOEJ), le Secrétariat de la CDB (SCBD) et l'Institut des Nations Unies pour l'Étude Avancée du Développement Durable (UNU-IAS).

Le programme a mis en œuvre plus de 400 projets dans une variété de paysages terrestres et marins dans 20 pays à travers le monde. Il a soutenu des actions communautaires innovantes pour la conservation de la biodiversité, la promotion des services écosystémiques, la gestion des agroécosystèmes et le renforcement des systèmes de gouvernance au niveau des paysages terrestres et marins. La Phase 3 du COMDEKS s'est par ailleurs concentrée sur la promotion de la durabilité et de l'expansion de l'approche de conservation des paysages terrestres et marins de production socio-écologiques (SEPLS), y compris les efforts pour promouvoir la durabilité institutionnelle et financière de ces paysages et écosystèmes.

La Phase 4 du programme vise à apporter une contribution précieuse à la mise en œuvre du Cadre Mondial de la Biodiversité Kunming-Montréal, notamment en ce qui concerne l'objectif 3 sur les objectifs "30 par 30" visant à étendre la conservation de la biodiversité dans 30% des paysages et écosystèmes marins à l'échelle mondiale, l'objectif 2 sur la restauration d'au moins 30% des terres dégradées, et l'objectif 10 sur l'utilisation durable de la biodiversité dans l'agriculture, la foresterie et d'autres secteurs de production.

Le programme contribuera également à la mise en œuvre de l'utilisation durable des ressources biologiques dans les paysages terrestres et marins de production socio-écologique dans divers pays dans le cadre de leurs Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité (NBSAP).

II. Objectifs et composantes du programme COMDEKS

La phase 4 a pour objectif principal d'étendre davantage et garantir la gestion durable de la biodiversité, la gouvernance et les activités de soutien aux moyens de subsistance durables avec les communautés locales dans les paysages terrestres et marins de production socio-écologique (SEPLS).

Les paysages « SEPLS - Socio-economic production landscapes and seascapes » se réfèrent à un mélange dynamique de paysages terrestres et marins comprenant une variété d'habitats et d'usages des terres, y compris, des terres agricoles, des bois, des forêts, des prairies, des zones humides, des zones côtières et des écosystèmes marins, qui ont été façonnés au fil des années par les interactions entre les personnes et l'environnement de manière à préserver la biodiversité et à fournir aux humains des biens et des services pour améliorer le bien-être et les moyens de subsistance.

D'autres paysages « OECMs - Other effective conservation measures » seront également considérés. Il s'agit de sites géographiques qui ne sont pas situés dans une aire protégée formelle et qui assurent une conservation à long terme de la biodiversité sous une gouvernance et une gestion équitable.

La Phase 4 du COMDEKS comprend deux composantes principales :

Composante 1 : Gestion durable et restauration des paysages terrestres et marins par le biais de l'octroi de subventions aux organisations de la société civile et aux organisations communautaires. Le COMDEKS soutient dans ce cadre, le développement :

- a. Au niveau Pays de la STRATÉGIE PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS ; cette stratégie va guider le développement et la mise en œuvre de projets communautaires visant à atteindre la résilience des paysages terrestres et marins de production socio-écologique.
- b. Au niveau Paysages (objet du présent appel à projets) de Portefeuille de 5 à 10 projets communautaires axés sur l'amélioration de la résilience des paysages terrestres et marins de production socio-écologique, comprenant la mise en œuvre de l'outil d'indicateurs de résilience pour les SEPLS .

Composante 2 : Gestion des connaissances pour le renforcement des capacités, la réplication et la mise à l'échelle. Les pratiques, méthodes et systèmes de gestion des paysages terrestres et marins réussis seront identifiés par le COMDEKS dans le but de les reproduire, de les mettre à l'échelle et de les intégrer dans les pratiques courantes. La collecte, l'analyse

et la gestion des informations provenant de la mise en œuvre de projets communautaires, ainsi que d'autres sources, sont essentielles pour identifier les meilleures pratiques et les leçons à diffuser auprès d'autres communautés, d'autres programmes et d'autres organisations et institutions.

III. Approche, portée et objectifs des projets de soutien aux SEPLS

Le programme de Microfinancements du FEM (PMF) adopte désormais une nouvelle approche dite des « 3 i » : innovation, inclusion et impact, selon laquelle :

- Les projets soutenus doivent avoir vocation à développer des initiatives **innovantes** proposant une nouvelle façon de penser, un nouveau mode de gestion des ressources, une nouvelle manière de mettre les parties prenantes en contact, un service/produit inventé et/ou la mise en valeur d'acteurs vecteurs d'innovation.
- Les projets soutenus doivent promouvoir l'**inclusion** sociale de personnes jugées vulnérables (y compris les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap), dès la phase de conception du projet.
- Les projets soutenus doivent associer un grand nombre de partenaires et s'appuyer sur une forte participation des communautés locales afin de multiplier l'**impact** du projet localement (y compris en termes de durabilité) et d'en permettre la mise à échelle et/ou la réplique.

Le PMF encourage ainsi les OSC à développer des projets répondant aux trois caractéristiques mentionnées ci-dessus. Cette approche fait désormais partie des critères de sélection des projets. Les organisations qui souhaitent soumettre des projets de soutien aux SEPLS devront également se conformer aux orientations stratégiques détaillées dans l'annexe 1 et veiller à :

- Agir au niveau d'un des paysages prioritaires retenus : trois paysages prioritaires bénéficieront de subventions pour des projets de soutien aux SEPLS : la Zone Clé pour la Biodiversité Oueds Lakhdar Ahansal « KBA OLA », le SIBE lac Aguerman N'Tifounassine et le bassin versant de l'Oued Laou. (Cf Annexe 1 pour plus de détail) ;
- Intervenir sur les thématiques stratégiques prioritaires identifiés par la Stratégie COMDEKS/type de projets (Cf annexe 1 pour plus de détail sur le focus thématique et les mesures stratégiques) ;
- Appliquer l'Outil des Indicateurs de Résilience. Il s'agit d'un outil visant à engager les communautés dans la gestion adaptative des paysages terrestres et marins dans lesquels elles vivent. En utilisant les indicateurs présentés dans cette boîte à outils, les communautés peuvent accroître leur capacité à répondre aux pressions et chocs économiques et environnementaux, améliorer leurs conditions environnementales et économiques, augmentant ainsi la résilience sociale et écologique de leurs paysages, et in fine le progrès vers la réalisation d'une société en harmonie avec la nature. Cet outil sera appliqué trois fois dans le cadre de la vie du projet.

IV. Qui peut soumettre des propositions

Le projet peut être soumis par des organisations de la société civile (OSC) ou des organisations communautaires de base (OCB). Les coopératives ne sont pas éligibles pour cet appel à projets. L'OSC ou l'OCB bénéficiaire de la subvention doit répondre aux exigences suivantes :

- **Expérience de travail de terrain** : L'organisation doit avoir une expérience pertinente en matière d'initiatives communautaires et de processus participatifs impliquant les communautés et autres parties prenantes. Elle devra fournir des détails sur l'expérience et les compétences spécifiques de l'organisation, y compris celles des membres clés qui travailleront sur le projet ;
- **Dynamisme et motivation** : L'organisation doit faire preuve d'engagement pour soutenir les communautés dans le développement d'activités renforçant leur résilience ;
- **Fonctionnement actif** : L'organisation doit être active, avec des réunions régulières et un bureau dynamique capable de prendre des décisions concertées ;
- **Capacité de gestion rigoureuse** : L'organisation doit disposer de capacités de gestion administratives et financières et être disposées à suivre les procédures rigoureuses du programme en matière de gestion administrative, financière, et de reporting.

Les propositions de projets émanant d'associations dirigées par des femmes ou des jeunes sont particulièrement encouragées.

V. Budget

Le montant maximal de la subvention pour chaque projet ne doit pas dépasser la limite de **50 000 USD**¹. Le PMF FEM/PNUD applique le principe du **cofinancement** entre les partenaires pertinents du projet (y compris la contribution de l'OSC bénéficiaire et des autres partenaires). **Un cofinancement** en nature et en espèces est exigé (équivalent à au moins 50% du montant total du projet, 25% en nature et 25% en espèces).

VI. Période de mise en œuvre

Le projet devrait être achevé dans un délai entre **15 à 18 mois** maximum avec un lancement idéalement prévu entre février et mars 2025.

VII. Modalités de soumission

Les propositions complètes doivent être reçues par le coordonnateur national du PMF au plus tard le **18 décembre 2024, à 18H00** par email à l'adresse suivante : badia.sahmy@undp.org avec copie au GREPOM à l'adresse : kbourass.grepom@gmail.com.

Le dossier de candidature doit être composé des éléments suivants :

1. Le formulaire de projet ci-joint dûment complété (Annexe 2)
2. Le dossier relatif à la structure :
 - Le statut et le règlement interne de l'OSC/OCB
 - Le reçu de dépôt du dossier de l'OSC/OCB auprès de l'autorité concernée
 - Le PV des 2 dernières assemblées générales tenues par l'OSC/OCB
 - Le PV des 2 dernières réunions du bureau
 - La liste des membres du bureau et du staff payé ainsi que leurs coordonnées (téléphone, e-mail)
 - Une lettre d'appui de deux partenaires minimums
 - Une lettre de validation du projet signée par l'ensemble des membres du bureau

Les dossiers incomplets seront systématiquement rejetés, sauf si le comité en décide autrement.

VIII. Critères d'éligibilité et Modalités de sélection :

Critères de sélection : Les projets seront sélectionnés en fonction des aspects suivants :

1. Alignement avec le contexte environnemental national : Le projet doit prendre en considération le contexte environnemental national et s'aligner avec les objectifs de la Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (SNDD).
2. Conformité aux priorités du programme COMDEKS : Le projet doit correspondre aux priorités stratégiques du programme COMDEKS, qui soutient les SEPLS (Socio-Ecological Production Landscapes and Seascapes).
3. Adhésion à l'approche des « 3 i » : Le projet doit intégrer l'approche axée sur l'Innovation, l'Inclusion, et l'Impact (3 i).
4. Respect des lignes directrices de l'appel à projets : Le projet doit promouvoir des initiatives novatrices, inclusives, et évolutives, et encourager des partenariats multipartites au niveau local pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins socio-écologiques.
5. Localisation : Le projet doit être mis en œuvre dans les paysages spécifiés dans le cadre de cet appel à projets.
6. Cohérence stratégique : Le projet doit présenter une cohérence entre la problématique à résoudre, les résultats attendus, les objectifs, les activités, et le budget.
7. Partenariats locaux : Le projet doit associer des organisations locales et s'appuyer sur les ressources scientifiques et techniques disponibles localement.
8. Participation communautaire : Le projet doit intégrer la participation des communautés locales lors de la conception, de la mise en œuvre, et de l'évaluation.
9. Inclusion sociale : Le projet doit prendre en compte l'approche genre et impliquer les jeunes.

¹ Ce montant plafond de 50 000 USD ne sera accordé qu'à des projets à portée importante. A noter que la moyenne de financement est de 35 000 USD.



10. Impact communautaire et conservation : Le projet doit démontrer un impact positif évident sur la communauté et sur la conservation des paysages.
11. Cofinancement : Le projet doit prévoir un cofinancement équivalent à au moins 50 % du coût total, réparti en 25 % en espèces et 25 % en nature.
12. Délai de réalisation : Le projet doit être réalisé dans un délai de 15 à 18 mois maximum.

Projets prioritaires : Une attention particulière sera accordée aux projets suivants :

1. Les projets portés par des femmes, des jeunes, et des personnes en situation de handicap.
2. Les projets fédérateurs, portés par un groupe d'OSC et d'OCB, autour d'un objectif commun de conservation et de développement durable à l'échelle du paysage.

Processus de sélection : La sélection des projets sera effectuée par le Comité National de Pilotage du PMF FEM PNUD. Le comité s'appuiera sur l'évaluation du profil de l'OSC/OCB (voir partie IV), ainsi que sur l'analyse de la pertinence et de la qualité de la proposition, y compris le budget, les partenariats, et le caractère innovant du projet. Les résultats de la sélection seront également soumis à l'approbation du siège du PMF FEM PNUD. Seules les OSC/OCB retenues seront contactées.